



## LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ PROMAN, C'EST BIENTÔT !

**Intérimaires, Permanent-e-s, CDI-Intérimaires :**  
**pour l'augmentation de nos salaires et pour**  
**l'amélioration de nos conditions de travail,**  
**Tous ensemble, construisons le progrès social !**

Salarié-e-s de Proman, vous êtes nombreux à souhaiter des améliorations : salaires, conditions de travail, justice sociale, meilleure répartition des richesses créées dans l'entreprise... Les insatisfactions s'accumulent.

Les élections professionnelles auront lieu en septembre 2019, pour désigner les élu-e-s au Comité Social et Économique (CSE), qui regroupera les actuels CE, DP (Délégués du Personnel) et CHSCT.

**C'est l'occasion démocratique de vous faire entendre et de vous engager dans la voie du progrès social !**

### SOYEZ CANDIDAT-E-S SUR LES LISTES DE LA CGT !

- En étant candidat-e sur les listes de la CGT, vous prendrez votre place au sein de la première organisation syndicale dans la branche du travail temporaire et vous partagerez nos valeurs de progrès social, de solidarité et d'humanisme.
- Avec vos collègues de travail et la CGT, vous construirez les revendications propres à votre réalité professionnelle. Vous aiderez les salarié-e-s à se faire respecter, à être écoutés, et à voir leurs propositions prises en compte par la direction. Pour les Activités Sociales et Culturelles, vous répondrez aux besoins de l'ensemble des salarié-e-s de Proman en œuvrant pour une politique sociale et culturelle ambitieuse et accessible au plus grand nombre en fonction des besoins de chacun.

### DEVENEZ ÉLU-E-S AU CSE DE PROMAN !

- Un-e élu-e représente les salarié-e-s, les informe, les défend, porte leurs réclamations et leurs revendications et fait respecter les droits de tous les salarié-e-s.
- Chaque élu-e dispose de moyens et d'heures de délégation considérées comme des heures de travail et rémunérées par l'entreprise.
- Tous les élu-e-s CGT sont formé-e-s pour exercer leur mandat dans les meilleures conditions et bénéficient du statut de salarié-e-s protégé-e-s.

**Pour être candidat-e, merci de renvoyer le bulletin ci-dessous à l'adresse suivante :**

**CGT PROMAN, CASE 460, 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex**  
**ou par courriel : [interim@cgt.fr](mailto:interim@cgt.fr) ■ Site Internet : [www.interim.cgt.fr](http://www.interim.cgt.fr)**

### DÉCLARATION PRÉALABLE DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CSE 2019 - PROMAN

**N'oubliez pas de joindre une photocopie de votre pièce d'identité recto - verso !**

Mme  Mr Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Agence : ..... Ville : ..... Métier : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Je suis  Intérimaire  Permanent-e

Je me porte candidat-e sur les listes de la CGT PROMAN pour les élections CSE 2019

Fait à (lieu) : .....

Le (date) : .....

Signature :



**Vous en avez marre des fins de mois difficiles ?  
 Vous n'en pouvez plus des contrats de mission trop courts ?  
 Vous souhaitez un avenir meilleur pour vous et vos enfants ?  
 Vous voulez une meilleure répartition des richesses créées par votre travail ?**

**ALORS N'HÉSITEZ PLUS ET REJOIGNEZ LA CGT PROMAN !**

**Tous ensemble, salarié-e-s intérimaires, permanent-e-s ou CDI-I, employés, ouvriers, cadres, agents de maîtrise, rassemblons-nous pour améliorer notre vie et celles de nos familles.**

**En vous portant candidat-e sur les listes de la CGT Proman, vous contribuerez à ouvrir la voie vers la démocratie et la justice sociale dans l'entreprise. En vous organisant avec la CGT, vous amènerez la direction de Proman à accepter une plus juste répartition des richesses que nous produisons et l'ensemble des revendications portées par la CGT. Ainsi, vous agirez concrètement pour construire le progrès social chez Proman.**

### LES PRINCIPALES REVENDICATIONS PORTÉES PAR LA CGT PROMAN

- Embauche en CDI dans l'entreprise utilisatrice des salarié-e-s intérimaires qui le souhaitent
- Salaire minimum à 1800 € brut et augmentation générale des salaires de 8 % pour tous les salarié-e-s et non au mérite comme actuellement
- 13<sup>ème</sup> mois pour tous les salarié-e-s intérimaires et permanent-e-s
- Égalité intégrale de traitement entre salarié-e-s intérimaires et salarié-e-s des entreprises utilisatrices
- Prime d'ancienneté pour tous les salarié-e-s intérimaires et permanent-e-s
- Prime de transport de 150 € pour tous les salarié-e-s
- Augmentation des IFM (Indemnités de Fin de Mission)
- Indemnisation (salaire de remplacement) à 100 % en période d'intermission pour les salarié-e-s intérimaires
- Garantie minimale mensuelle de rémunération en période d'intermission à 100 % de la dernière mission pour les CDI-I
- Amélioration de la sécurité et des conditions de travail
- Égalité d'accès aux parcours de formation professionnelle qualifiante pour tous les salarié-e-s, quel que soit leur statut
- Augmentation de la dotation pour les Activités Sociales et Culturelles
- Droit aux Activités Sociales et Culturelles pour tous (chèques vacances, aide de rentrée scolaire, chèques cadeaux pour les mariages et les naissances, aide scolaire pour les enfants, etc.)
- Embauches en CDI pour renforcer les effectifs dans les agences

**Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller, vous soutenir au quotidien et vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à contacter Blandine, représentante CGT Proman au 06 38 62 48 15**

**interim@cgt.fr ■ Tel : 01 55 82 89 80 ■ Fax : 01 55 82 89 79**

### BULLETIN DE SYNDICALISATION

Bulletin à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante : **CGT PROMAN, CASE 460, 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex**

Mme/M. (Nom et prénom) .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Profession: .....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Ville: .....

N° tél.: ..... E-mail: .....

Le ..... / ..... / .....

Signature :

La cotisation syndicale mensuelle est de 1% du salaire net, avec un minimum de 10€. Vous pouvez payer par prélèvement ou par chèque à l'ordre de la CGT Intérim. 66% du montant de vos cotisations sont déductibles de vos impôts sur les revenus. Si vous n'êtes pas imposable, vous avez droit à un crédit d'impôts, le Trésor Public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations. **Dès réception de votre règlement, vous recevrez votre carte d'adhérent et de la documentation concernant vos droits dans l'intérim.**